

Royale Fédération Colombophile Belge (a.s.b.l.)

Administration RFCB Gaasbeeksesteenweg 52-54 1500 HALLE

Tél: 02/791 67 41 -

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE LACHERS INDIVIDUELS

Date : /		Via : Amateur □ Société □Mandataire □	
Amateur(s):			
(nom/adresse)			
N° licence :			
Amateur(s):			
(nom/adresse)			
N° licence :			

DEMANDE PERMIS DE LACHERS - FRANCE

MONTANT: 15,00€ / permis

Nous vous demandons de ne pas effectuer votre versement anticipativement mais de régler le montant relatif à votre commande dès réception du décompte RFCB. Celui-ci vous sera adressé, par mail/poste, dans les 10 jours suivant la réception de votre bon de commande. Lors du paiement, nous vous remercions de reprendre les références reprises au décompte RFCB.

Conditions d'octroi :

- ✓ SEULS les amateurs domiciliés en Belgique à moins de 20 km de la frontière franco-belge pourront bénéficier de ce permis :
- ✓ Les lâchers pourront uniquement avoir lieu à une distance maximale de 80 km à vol d'oiseau de la frontière francobelge;
- ✓ Le transport se fera par route;
- ✓ Le nombre de pigeons sera limité à 100 ;
- ✓ Les lâchers peuvent uniquement être effectués les mardis, mercredis et jeudis ;
- ✓ L'autorisation n'est accordée que pour une année civile ;

Les amateurs ne pouvant pas présenter ce permis de lâcher individuel lors des lâchers de leurs pigeons en France pourront se voir sanctionner sévèrement par les autorités françaises compétentes.

Numéro de compte RFCB :

KBC - BE79 4338 2420 0133